



Conseil fiscal

Conseils pour les spécialistes en déclarations de revenus et les fiscalistes

De janvier à la fin de mars 2010, l'Agence du revenu du Canada (ARC) émettra chaque semaine des conseils fiscaux ciblant les groupes qui sont les plus touchés par les prestations, les déductions et les crédits nouveaux et existants au cours de la période de production des déclarations de revenus de 2009. Le présent conseil fiscal s'adresse aux spécialistes en déclarations de revenus et aux fiscalistes.

En tant que spécialiste en déclarations de revenus ou fiscaliste, vous produisez des déclarations de revenus et de prestations au nom de vos clients. Voici ce que vous pouvez faire pour les aider.

Renseignez-vous sur les nouveautés de cette période de production des déclarations.

La déclaration de 2009 tiendra compte des changements apportés aux mesures fiscales existantes et de la mise en œuvre de nouvelles mesures. Pour en savoir plus sur ces changements, allez à www.canada.gc.ca/infoimpot.

Demandez tous les crédits, déductions, prestations auxquels votre client a droit.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) administre un grand nombre de crédits, déductions et prestations que vos clients peuvent demander selon leur situation fiscale particulière. Pour en savoir plus sur ceux qui s'appliquent à vos clients, allez à www.arc.gc.ca/infoimpot.

Utilisez les services électroniques de l'ARC pour simplifier le processus de production des déclarations.

Utilisez la TED pour envoyer la déclaration de 2009 de vos clients à l'ARC par Internet. Pour plus de renseignements sur les questions fiscales d'ordre général et les affaires fiscales de vos clients en ligne, utilisez le service de l'ARC à l'intention des représentants, Représenter un client. Pour en savoir plus sur ces services électroniques et d'autres qui sont offerts par l'ARC, allez à www.arc.gc.ca/serviceselectroniques.

Pour connaître les autres ressources qui sont offertes aux spécialistes en déclarations de revenus et aux fiscalistes, ou pour télécharger des publications se rapportant à la période de production des déclarations de 2009 pour votre client, allez à www.arc.gc.ca/professionnelsimpot.